



Procès-verbal N°6 du Conseil communal de Vuarrens Mardi 04 octobre 2022

Bureau du Conseil : Olivier Piot, Président, Alain Roy, Vice-président, Christine Vulliamoz, Scrutatrice, Anne-Laure Zürcher, Scrutatrice, Nadia Bridel Scrutatrice suppléante, Monika Normand-Schwab Scrutatrice suppléante.

Secrétaire : Céline Perrin

Municipalité : Cédric Charlet, Syndic, Patrick Vallotton, Vice-Syndic, Raphaël Pedrazzini, Municipal, Iwona Mas, Municipale, Myriam Gianotti, Municipale

Conseil : Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents : 32 / Excusés : 3 / Absents : 0 / Majorité : 17

	Sujets	Qui	Quoi / Comment	Décisions
1	1/ Bienvenue, appel et ordre du jour	O. Piot	Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et aux spectateurs. Il informe de l'absence de Gaetana Duvoisin, accidentée qui sera remplacée par Mme Céline Perrin. Mme Jacqueline Schwab malade sera remplacée par Mme Coralie Dumarthey pour le résumé dans le Vuarrens infos. Il remercie la boursière communale sortante Mme Anne Blaser et souhaite la bienvenue à sa remplaçante Mme Sandrine Cretignier	La séance est ouverte à 20h00.
2	2/ Adoption du PV de la dernière séance	O. Piot	Aucune remarque n'est formulée. Celui-ci est accepté avec 29 voix contre deux abstentions.	Le PV du 14 juin 2022 est adopté
3	3/ Communication du Conseil	O. Piot	Tableau des points ouverts : Point 24 archivé (PV Conseil sur site internet) Points 1 ;2 ;6 ;8 ;9 sont en cours ou ont des échéances ultérieures Point 12 (grille salariale des employés communaux) et 13 (Parc éolien) seront traités ce soir. Il donne encore quelques informations concernant le fonctionnement du Conseil, en lien avec les préavis et les commissions.	

4	4/ Préavis Municipal 2022/06 concernant les amortissements extraordinaires	Sylvain Buffat	<p>Lecture du rapport de la Commission de gestion et finances dans son intégralité par Sylvain Buffat</p> <p><u>Conclusion</u> Vu ce qui précède, la commission de gestion et finances recommande à l'unanimité d'approuver le préavis 2022/06.</p> <p>Pour la commission de gestion et finances, le rapporteur : Sylvain Buffat</p>	
5		O. Piot	<p>Personne ne demandant la parole, nous passons au vote.</p> <p>Le préavis 2022/06 est accepté à l'unanimité.</p>	Le préavis 2022/06 relatif aux amortissements extraordinaires est adopté
6	5/ Préavis Municipal 2022/07 concernant l'arrêté d'imposition 2023	F. Mooser	<p>Lecture du rapport de la Commission de gestion et finances dans son intégralité par Fabien Mooser.</p> <p><u>Conclusion</u> : Compte tenu des nombreuses incertitudes de notre société et de la volonté d'investissement de notre municipalité, la commission recommande à l'unanimité d'accepter l'arrêté d'imposition 2023 tel que présenté par la municipalité, et amendé pour les droits de successions et donations en ligne directe à 30 cts par franc perçu par l'état.</p> <p>Pour la commission de gestion et finances, le rapporteur : Luc Ciocca (excusé)</p>	
7		C. Charlet	<p>Il précise que si cette diminution est acceptée cela aura un impact sur le budget de la commune même si c'est un impôt conjoncturel, dont le montant est difficile à prévoir.</p>	
8		O. Piot	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons au vote de l'amendement qui est de modifier les impôts perçus sur les successions et les donations en ligne directe ascendante à 30 cts par franc perçus par l'état.</p> <p>L'amendement est accepté avec 26 oui, 3 non et 2 absentions</p> <p>Nous passons au vote du préavis amendé.</p> <p>Le préavis amendé 2022/07 est adopté avec 29 voix contre 2 abstentions.</p>	Le préavis amendé 2022/07 relatif à l'arrêté d'imposition 2023 est adopté

9	6/ Préavis Municipal 2022/08 concernant le projet de règlement des sociétés locales	F. Verly	<p>Lecture du rapport de la Commission ad'hoc dans son intégralité par François Verly.</p> <p><u>Conclusion :</u> Au vu de ce qui précède, la commission ad'hoc, à l'unanimité, propose donc au conseil d'accepter le préavis municipal 2022/08 avec les deux amendements suivants :</p> <p>1^{er} amendement : A l'article 2 alinéa 2, remplacer la phrase « Les activités proposées doivent être ouvertes à tous, sans disposition statutaire discriminatoire. » par la phrase « Les activités proposées doivent être ouvertes à toutes et tous dans les limites des contraintes définies par les activités spécifiques de la société. »</p> <p>2^{ème} amendement : Supprimer la phrase « ces comptes doivent être vérifiés selon les normes légales en vigueur. »</p> <p>Pour la commission ad'hoc, le rapporteur : François Verly</p>	
10		D. Monod	<p>Lecture du rapport de la Commission de gestion et finances dans son intégralité par Damien Monod.</p> <p><u>Conclusion :</u> Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances recommande, à l'unanimité de ses membres, au conseil d'approuver le préavis tel que présenté.</p> <p>Pour la commission de gestion et finances, le rapporteur : Damien Monod</p>	
11		O. Piot	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons au vote des amendements :</p> <p>Le 1^{er} amendement : A l'article 2 alinéa 2, remplacer la phrase « Les activités proposées doivent être ouvertes à tous, sans disposition statutaire discriminatoire. » par la phrase « Les activités proposées doivent être ouvertes à toutes et tous dans les limites des contraintes définies par les activités spécifiques de la société. » est accepté à l'unanimité.</p> <p>2^{ème} amendement : Supprimer la phrase « ces comptes doivent être vérifiés selon les normes légales en vigueur. » est accepté avec 30 voix contre 1 abstention.</p> <p>Nous passons au vote du préavis amendé 2022/08 :</p> <p>Le préavis amendé 2022/08 est accepté à l'unanimité.</p>	<p>Le préavis amendé 2022/08 relatif au projet de règlement des sociétés locales est adopté</p>

12	7/ Préavis Municipal 2022/09 concernant le remplacement porte de garage Lion d'Or - Pont	B. Gerber	<p>Lecture du rapport de la Commission de gestion et finances dans son intégralité par Bruno Gerber.</p> <p><u>Conclusion :</u> Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances recommande, à l'unanimité de ses membres, au conseil communal d'approuver le préavis tel que présenté.</p> <p>Pour la commission de gestion et finances, le rapporteur : Bruno Gerber</p>	
13		O. Piot	<p>Personne ne demandant la parole, nous passons au vote.</p> <p>Le préavis 2022/09 est accepté par 30 voix contre 1 abstention.</p>	<p>Le préavis 2022/09 relatif au remplacement porte garage Lion d'Or - Pont est adopté</p>
14	8/ Préavis Municipal 2022/10 concernant la rénovation route 2022-2023	B. Dick	<p>Lecture du rapport de la Commission ad'hoc dans son intégralité par Bernard Dick.</p> <p><u>Conclusion :</u> Au vu de ce qui précède, et contrairement aux 45'000.55 francs demandés par la municipalité, la commission demande d'amender ce préavis en octroyant un montant supplémentaire de 5'000.- francs soit un total de 50'000.- francs dont 15'000.- francs pour la route d'Echallens et 35'000.- francs pour le chemin du refuge.</p> <p>Pour la commission ad'hoc, le rapporteur : Bernard Dick</p>	
15		C. Duvoisin	<p>Lecture du rapport de la Commission de gestion et finances dans son intégralité par Claude Duvoisin.</p> <p><u>Conclusion :</u> Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil communal d'approuver le préavis tel que présenté.</p> <p>Pour la commission de gestion et finances, le rapporteur : Claude Duvoisin</p>	
16		<p>M. Buffat</p> <p>J. Wagnières</p> <p>N. Bridel</p> <p>P. Vallotton</p>	<p>Plusieurs questions sont posées sur ce qui va être fait exactement et le fait que ces travaux sont minimes et ne vont pas tenir longtemps.</p> <p>Il est répondu qu'effectivement, la route devient dangereuse et il est nécessaire de faire quelque chose rapidement. Il n'est pas prévu de remplacer la couche supérieure de bitume mais de poser une nouvelle couche, cela va tenir quelques années et va laisser du temps pour organiser le projet de sécurisation des routes du village qui se met en place mais qui demande du temps, on pense 3-4 ans mais si cela peut aller plus vite cela sera fait avant.</p>	

17		O. Piot	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons au vote de l'amendement qui demande d'octroyer un montant supplémentaire de 5'000.- francs soit un total de 50'000.- francs dont 15'000.- francs pour la route d'Echallens et 35'000.- francs pour le chemin du refuge.</p> <p>L'amendement est approuvé par 30 voix contre 1 abstention.</p> <p>Nous passons au vote du préavis amendé.</p> <p>Le préavis amendé 2022/10 est accepté à l'unanimité.</p>	<p>Le préavis 2022/10 relatif au à la rénovation routes 2022-2023 est adopté</p>
18	9/Communications de la Municipalité	C. Charlet P. Vallotton M. Gianotti R. Pedrazzini I. Mas	<p>Chaque Municipal présente l'avancée des dossiers en cours de ses différents dicastères. Quelques points à relever qui sont :</p> <p><u>Administration communale</u> A. Blaser, la boursière qui a terminé fin septembre est remerciée pour son travail. Mme Cretignier, sa remplaçante a commencé hier.</p> <p><u>Eclairage public</u> Dès le 11 octobre l'éclairage public sera éteint de 23h à 6h. Cela se fera par étape, aux abords des passage piétons l'éclairage restera allumé.</p> <p><u>Déchetterie</u> De plus en plus de dépôts sauvages sont constatés, certaines personnes ont des attitudes malveillantes envers les agents de déchetterie. Ces problèmes reviennent chaque semaine et cela remet en question les heures et les modalités d'ouverture. Une réflexion est en cours pour les modifier.</p> <p><u>Bâtiments</u> Les différents travaux d'entretien en cours ou à venir sont énumérés, il est surtout question du projet de rénovation de l'ancienne forge où l'avenir du congélateur communal est en jeu. Il est expliqué que celui-ci est une très grosse contrainte, il est ancien et de plus n'est pas rentable. Un audit est en cours pour évaluer l'état de l'installation mais de toute évidence cela serait extrêmement couteux et l'on ne s'y retrouverait pas financièrement de le rénover. Il y a 100 cases de grandeurs différentes et sont toutes occupées.</p> <p><u>Réseau d'eau</u> Suite à la suspicion de fuites probable sur le réseau, une entreprise a été mandatée pour les évaluer. Une autre entreprise mandatée elle pour évaluer l'état de la STEP afin d'évaluer les travaux à faire. Un préavis suivra. Il est relevé par J. Wagnières que nous sommes légalement obligés d'avoir une personne formée pour la distribution d'eau au sein de la commune et qu'à ce jour, à sa connaissance, ce n'est pas le cas à Vuarrens.</p> <p><u>Ressources humaines</u> La nouvelle grille salariale est présentée. Une réorganisation de l'administration communale est en cours de réflexion avec le probable engagement d'une troisième personne. Alain Roy demande des précisions sur la grille salariale qui a brièvement été présentée, notamment sur quelles bases la classification des différentes fonctions s'est faite.</p>	

			<p>Il est précisé qu'il y a deux niveau et deux échelons qui ont été retenu en fonction de l'expérience et de la qualification du personnel sur la base cantonale. Au besoin, on peut revenir à la prochaine séance avec plus de détails et d'informations. Pour une certaine classe, qui correspond à un titre de brevet fédéral par exemple, une personne qui n'en a pas mais qui a l'expérience et qui remplit cette fonction peut prétendre à une telle classe. Le cahier des charges définira quelle classe le poste nécessite.</p> <p>L'engagement d'un coach externe qui intervient auprès des employés de la voirie provoque quelques questionnements et réactions auprès des Conseillers. Il est répondu que la Municipalité fait tout pour que cela se passe au mieux, pour garder les employés en place et que cela leur a semblé être une bonne option qui est aujourd'hui bénéfique. Suite à certaines remarques que les employés de la voirie ont reçu, la Municipalité demande d'adresser à l'avenir les remarques à celle-ci et non pas aux employés. Lors de cette discussion, le ton est monté entre certaines personnes du Conseil et de la Municipalité et cela a débordé sur des affaires et ressentis personnels.</p> <p>Suite à cela le Président rappelle que les conflits personnels n'ont rien à faire dans une séance du Conseil, dans l'idéal il faut les régler en bilatéral avec la Municipalité avant et amener des choses concrètes au Conseil sans vouloir régler des comptes.</p>	
19	10/ Propositions individuelles	<p>C. Duvoisin</p> <p>N. Bridel</p> <p>O. Piot</p>	<p>Il apprécie le nouveau site internet de la commune et félicite les personnes à l'origine de ce changement.</p> <p>Elle demande où en sont les recherches sur les eaux claires qui finissent dans les eaux usées. Il est répondu que le dossier n'a pas avancé.</p> <p>Il remercie la Municipalité et les sociétés pour l'organisation du 1^{er} août, la société du jumelage pour l'organisation de la soirée Moules.</p> <p>Il félicite Lucie-Lou Grec, habitante de Vuarrens de 11 ans qui a été sélectionnée pour un stage à l'opéra de Paris et lui souhaite plein de réussite.</p> <p>Il invite chacun et chacune à soutenir les sociétés locales en participant à leurs manifestations.</p> <p>Le prochain conseil est prévu le 06 décembre prochain. Celui du 14 mars 2023 prochain se fera au parlement vaudois, les informations plus précises suivront.</p>	
		O. Piot	Plus personne ne demandant la parole, le Président remercie chacun, clôt l'assemblée et convie les conseillers ainsi que le public à un apéro.	Fin du Conseil à 21h56

PV adopté par le Conseil communal du mardi 06 décembre 2022

Le Président



Olivier Piot



La Secrétaire remplaçante



Céline Perrin